

**AVRIL
2021**

Bulletin Municipal

COMMUNE DE VOGÜÉ

VIE COMMUNALE

Le point des commissions

Le mot des associations

LES PROJETS À VENIR

L'AGENDA DES FESTIVITÉS

L'édito municipal

2021 a débuté, la vie communale suit son cours et des nouveaux projets voient le jour.

C'est avec regret que la cérémonie des vœux et les réunions publiques n'ont pas pu se faire compte tenu de la crise sanitaire. Nous aurions aimé pouvoir échanger et partager avec vous des moments conviviaux, mais la pandémie s'est installée.

Nous nous retrouvons une nouvelle fois confinés pour lutter contre la crise sanitaire. Cela fait déjà 1 an que nous vivons cette situation douloureuse et pénible. Je peux comprendre et je partage votre lassitude.

Mais nous devons tenir et nous devons continuer à avancer et œuvrer pour notre commune.

Nous sommes attachés à l'information et à la communication entre la municipalité et les habitants, via le nouveau panneau lumineux, le site internet de la mairie mis à jour régulièrement, la disponibilité des élus et ce bulletin municipal qui vient faire un résumé de la vie communale.

Pour cette nouvelle année de mandat, les projets ne manqueront pas, et suivront notre ligne directrice qui est la mise en valeur de notre village.

Un programme des festivités de l'été est glissé dans ce bulletin. Vogüé accueillera le festival des « Cordes en Ballade », dont la réputation n'est plus à faire, et pour laquelle nous avons signé une convention pour 3 ans. Nous allons également accueillir plusieurs séances de cinéma sous les étoiles en lien avec l'association Grand écran. N'oublions pas le feu d'artifice du 14 Juillet qui nous l'espérons pourra avoir lieu. Feuilletez le programme des animations estivales et réservez vos dates.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous, une belle année.

Avec tout notre engagement, bien à vous,

Le Maire Antoine Alberti et l'équipe municipale

Clin d'œil



Les cigognes ont fait une halte par Vogüé lors de leur migration printanière pour retrouver leur nid de naissance. Quelques jolis clichés pris par des habitants nous ont été envoyés.



État Civil 2021

Naissances

- Nyno Burtin, fils d'Alisson Tonissi et Kévin Burtin, né le 27/01
- Emmy Boissinval, fille d'Evelyn et Nicolas Boissinval, née le 31/03

Parrainage Civil

- Massa Balde, le 27/03

Décès

- Jeannine Dupras veuve Vigereau, le 04/01
- Pierre Mayras, le 11/01
- Jane Bouchard, le 03/03
- Jacques Roure, le 23/03

Hommage à Paul Chastagner

Paul Chastagner est né le 15 septembre 1927 à Arcens, il grandit à Vogüé et il devient ouvrier agricole chez Tourette à l'âge de 13ans après l'obtention de son certificat d'étude. Il mène une enfance et une adolescence heureuse mais rapidement bousculée par la guerre de 39-45 dont il gardera un souvenir impérissable. Il fait son service militaire en Algérie entre 1946 et 1947, puis il devient exploitant agricole à partir de 1948. Il se marie avec Renée, le 10 Juin 1950, et deux enfants viendront agrandir la famille, Philippe en 1965 et Sophie en 1970. Cette famille si chère à son cœur, va s'étoffer au fil des ans. Paul aura la chance d'avoir 6 petits enfants et 1 arrière-petit-fils.



Vogüé, il va lui consacrer sa vie. Et c'est en 1953 qu'il va devenir conseiller municipal et démarrer sa vie politique. Il apprendra les bases et les rouages d'une commune pendant 12 ans. En 1965 il deviendra Maire. Ses grandes actions, il va les retracer dans de nombreux classeurs d'archives. Paul est depuis toujours un collectionneur sur tous les évènements de Vogüé. Il enchainera 3 mandats à la tête de la commune et fera évoluer notre village. En 1967 il participera à l'installation des réseaux électriques, puis en 1971 il décidera avec son conseil d'acheter au nom de la commune un terrain de 4000m2 pour réaliser une place au quartier de la gare. Pour le plaisir de tous les

amateurs de ballon rond, sera créé en 1972 le terrain de football dans la vallée de l'Auzon. Puis en 1982, la construction de la salle polyvalente, allées du château. En 1983 il laissera sa place de Maire, et fera un dernier mandat en tant que conseiller municipal.

En plus de ses obligations municipales, il gère aussi son métier d'agriculteur, de courtier d'assurance, et de membre du conseil d'administration de l'hôpital de Villeneuve de Berg, et de la maison familiale construite en 1973 (aujourd'hui Domaine Lou Capitelle).



Paul c'était aussi un passionné d'histoire. La guerre, il l'a connue, il relatera tous ses souvenirs, -appuyés par des photos d'archives- dans un livre qui se nomme « La vie à Vogüé » édité par l'association Sauvons le petit patrimoine en 2014. Il raconte comment il a suivi les faits de guerre, l'organisation de la résistance qu'il suivait de près, puis la prise d'otage de son père par les Allemands, et la fusillade qui tua le Lieutenant Ausseur à l'emplacement de l'actuel rond-point de la Résistance.

Paul était un homme droit, passionné et respectueux. Nous avons consacré un article à Paul et Renée il y a presque un an, pour les féliciter de leurs 70 ans de mariage. Lors de notre visite, Paul nous avait confié : « avoir été maire de mon village m'a apporté beaucoup, savoir respecter les personnes pour être respecté soi-même. Être Maire de son village, donc élu de la République est un moment de vie intense, une vocation et non une profession ».

Sa vie, il l'aura passé à Vogüé, village si cher à son cœur, c'est là qu'il s'est éteint le 13 décembre 2020, entouré par toute sa famille.

Par cet article, nous souhaitons lui rendre un dernier hommage.

Commission Action Sociale

Les membres de la Commission Action Sociale (CAS) ont distribué une centaine de colis de Noël en décembre.

Les heureux bénéficiaires ont été ravis de ce colis bien garni. Ils ont chaleureusement remercié les membres de la commission qui ont pris un moment pour échanger avec eux, principalement sur l'isolement et la crise sanitaire.



Un Vaccinobus a été mis en place sur la Communauté de Commune des Gorges de l'Ardèche les 1^{er}, 2, 3 avril 2021. Le C.A.S. a eu en charge de prévenir les personnes concernées, beaucoup sont déjà vaccinées, certaines ont rendez-vous dans les prochains jours à Aubenas. Ravies, quelques personnes se sont rendues à Vallon.

Pour les personnes en difficulté, contacter :

Les services sociaux de Villeneuve de Berg au 04 75 94 83 81

Le centre médico-social du Teil d'Ardèche au 04 75 49 54 70

La mairie de Vogüé au 04 75 37 72 48

Commission Communication

Un logo pour Vogüé :

Un projet a été lancé avec une société de graphisme pour doter notre commune d'un logo, et d'une charte graphique qui pourront être utilisés dans les événements touristiques, culturels et pour la communication de la municipalité, notamment pour la modernisation du site internet. Le projet est en cours et nous ne manquerons pas de vous le présenter une fois fini.

Bulletin municipal :

Depuis que la nouvelle équipe est installée, ce sont les membres de la commission communication, ainsi que les conseillers municipaux qui rédigent la plupart des articles de ce bulletin. Nous sommes soucieux de vous tenir informé au mieux, pour cela entre deux « éditions », les informations importantes sont mises en ligne sur le site internet de la mairie, ou sur le panneau lumineux d'informations présent au rond-point de la pharmacie.

Zoom sur Vogüé :

Nous sollicitons les photographes amateurs ou professionnels à nous envoyer leur plus belle photo de Vogüé (village, gare, nature, ruelles etc) pour illustrer les futurs bulletins municipaux. Nous ne manquerons pas de mentionner le photographe.

Photos à envoyer au format portrait et en haute définition à l'adresse mail suivante : mairie.vogue@wanadoo.fr

Commission Culture et Festivités

Vous trouverez dans ce bulletin le programme de la prochaine saison estivale.

Un marché des producteurs à Vogüé :

Cet été notre commune accueillera un petit marché de producteurs locaux, tous les jeudis soir sur l'allée du château. Cette initiative permettra aux habitants et aux touristes de découvrir des produits en circuit court.

Plusieurs producteurs ont répondu à nos sollicitations. Vous pourrez y trouver : du fromage de chèvre, du miel, du vin, de l'huile d'olive, un maraîcher et du savon.

École Volamau



Le vendredi 19 mars, après avoir rencontré Mr le Maire Antoine Alberti et son conseil municipal, le député Mr Fabrice Brun a rendu visite aux élèves de CM1-CM2, à l'école VOLAMAU, ceci dans le respect des gestes barrières.

Les enfants ont posé des questions pertinentes à notre député, ils ont su faire preuve de curiosité, des questions motivées par leur participation à la 25ème édition du Parlement des enfants, préparées en amont avec leur institutrice Estelle Jouffre (directrice de l'école).

Cette opération est organisée par l'Assemblée Nationale, le ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la mission laïque française (MLF).

Le thème 2020-2021 est « L'alimentation durable et équilibrée ». D'une part ce thème permet aux enseignants de mettre en œuvre le programme d'enseignement moral et civique, d'autre part il permet aux élèves, citoyens en devenir, de rédiger une proposition de loi en lien avec le thème, comme de « vrais députés ».

Le lundi 3 mai aura lieu, par un jury national, la sélection des cinq meilleures propositions de loi. Parallèlement, un conseil municipal des enfants est en projet avec Mme Estelle Jouffre.

Autres informations :

- Nous recherchons des bénévoles pour l'aide au devoir (contacter la mairie)
- Les menus de la cantine sont disponibles sur le site internet de la commune (onglet Vivre à Vogüé–Jeunesse–École Volamau)

Commission Environnement et Ordures Ménagères

Gestion des déchets

Le traitement des détritrus, la bonne utilisation des poubelles, ainsi que le respect du cadre de vie, doivent être une priorité pour tous. Respecter les consignes de tri permet d'éviter de nombreuses répercussions : problème d'hygiène, d'odeur ou de toxicité, dégradation des relations de voisinage dans le quartier, blessures de tiers et risque accru d'incendie, prolifération de nuisibles (rats).

Déchets encombrants : tous concernés

Les encombrants : meubles (table, chaises, armoire...) ; matelas et sommiers ; appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...) ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères mais doivent être portés en déchetterie.

Ordures ménagères

RAPPEL : Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 180 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez l'amende forfaitaire, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge pourra notamment décider :

- d'une amende de 450 € maximum
- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

Compostage de quartier

Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'I.S.D.N.D.

De plus, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit notamment, *au plus tard le 31 décembre 2023, l'obligation de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou une collecte sélective des biodéchets à « tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets ».*

Le plan de relance du compostage de quartier a été lancé en 2019 pour une durée de 3 ans. L'objectif est d'implanter 133 nouvelles aires de compostage de quartier sur tout le territoire, actuellement, le total se porte à 32. Le matériel est mis à disposition gratuitement par le SICTOBA qui effectue également le suivi.

De plus, nous vous rappelons que le SICTOBA propose des composteurs individuels (accompagnés d'un bioseau) à la vente au prix de 18,50€ et favorise la mise en place de composteurs partagés dans votre village.

En effet, si vous ne possédez pas de jardin, le SICTOBA, en collaboration avec votre mairie, pourra étudier la mise en place d'un composteur de quartier.

Suite à plusieurs interventions dans le cadre de canalisations bouchées, nous vous rappelons qu'il ne faut pas jeter de lingettes dans le réseau d'assainissement (toilettes, éviers)



La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche créé un comité des usagers des ordures ménagères. Le comité a un rôle consultatif. Il veille à la bonne gestion et à la qualité du service public des ordures ménagères, il contribue à son amélioration et fait entendre les préoccupations des usagers.

Le comité d'usagers sera composé de 20 personnes maximum. 12 représentants des habitants/particuliers du territoire, 4 représentants d'associations, 4 représentants d'acteurs économiques. Les membres de la commission sont désignés pour 3 ans.

« C'est un engagement pris auprès de la population, des collectifs d'usagers et des élus de la nouvelle mandature pour renforcer les relations entre la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et les usagers et proposer une plus grande transparence dans les processus de décision », précise Jean-Claude Delon, vice-président en charge des ordures ménagères.

Comment faire partie du comité d'usagers ?

Il suffit d'envoyer sa candidature **avant le 30 avril 2021** à l'adresse relation.usagers@cc-gorgesardeche.fr, avec son nom, prénom(s), commune de résidence, numéro de téléphone, adresse email, en précisant le collège (particuliers/ associations/ entreprises) et le nom de la structure représentée.

Il est également possible de candidater par téléphone : 04 87 60 00 00 ou par courrier postal, ou directement à l'accueil de la communauté de communes aux heures d'ouverture habituelles.

À noter, une personne membre d'une association ou d'une entreprise déjà représentée dans le comité d'usagers ne pourra pas être membre du collège « particuliers ».

Si le nombre de candidats dépasse le nombre de places, le choix des membres se fera par tirage.

Commission Voirie

Les travaux



Deux locaux pour vélos sont en cours de réalisation. Un a été aménagé derrière la mairie sous l'abri voitures. Un dallage est en place pour recevoir les supports pour vélos. Le second se trouvera allée du château à côtés des toilettes. Réalisation des agents techniques Julien et Jordan.



Les toilettes des allées du château sont en reprise totale, car trop de dysfonctionnements et un réaménagement était nécessaire. Dépose des éléments, réfection du réseau d'eaux usées, réfection du sol et création d'un WC pour personnes à mobilité réduite. Les travaux sont en cours.



Le local d'Ardèche Drôme Numérique pour l'installation de la fibre optique à côté du hangar technique est terminé. Il est propre et s'intègre bien. La conception fait perdre du terrain pour le stockage de la commune, heureusement que les agents ont réalisé un grand nettoyage avant le début des travaux.



Pose d'une barrière pour sécuriser les piétons et l'accès de pas de porte de la coiffeuse et du maraîcher sur la départementale à Vogüé Gare.



Grand nettoyage du jardin de la Cure. Les caves ont été vidées. Les arbres ont été taillés et le jardin entièrement débroussaillé. Merci aux membres de l'association Sauvons le petit patrimoine pour leurs avis et conseils



Fin des travaux du cheminement piéton route des falaises. Un damier a été posé pour matérialiser l'espace de croisement entre les voitures

Les projets

- **Le kiosque du jardin de la Cure.**
Il est vraiment temps de s'occuper de cet ouvrage. Le toit est troué de partout, la charpente est en piteux état...il faut donc tout reprendre. Des devis ont été réalisés et le dossier est en attente d'attribution de subventions.
- **Les caves voûtées de la Cure.**
Une demande de subvention est également en cours pour créer des locaux d'exposition d'art, suite à des devis chiffrés.
- **Le lavoir du hameau de Banne.**
La démolition de la dalle plafond sera faite car elle devient une nécessité. Les piliers seront changés pour des piliers monolithiques en pierre de pays (calcaire de Ruoms) et un toit en charpente traditionnelle et tuiles en terre cuite sera réalisé.
- **Réaménagement des plages et de l'ancien camping municipal.**
Avec l'accord de la Police de l'Eau, Monsieur le Maire a pu obtenir le droit de nettoyer l'ancien camping afin de pouvoir créer un parking supplémentaire. Cela permettra d'augmenter le nombre de places de stationnement pour accéder au village, notamment très utile pour accueillir les touristes en saison estivale.



Élections régionales et départementales 2021

Dimanche 13 juin 2021

Dimanche 20 juin 2021

Les conseillers régionaux sont élus dans le cadre de la région, les conseillers départementaux sont élus dans le cadre du canton.

Les élections régionales sont organisées tous les six ans, traditionnellement en mars, en même temps que les élections départementales.

Initialement prévues en mars 2021, les prochaines élections régionales sont reportées et organisées en juin 2021 en raison de l'épidémie de Covid-19.

Le scrutin aura lieu le dimanche 13 juin 2021 pour le premier tour et le dimanche 20 juin 2021 pour le second tour.

Le scrutin des élections régionales suivantes est reporté en mars 2028 afin d'éviter une trop grande proximité avec les élections présidentielle et législatives d'avril-mai et de juin 2027.

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire auprès de la mairie. **Il vous sera demandé une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.**

Vous pouvez également vous inscrire via internet avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans. L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie. Depuis le 1er janvier 2020, il est possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin, soit le **vendredi 7 mai 2021 pour les prochaines élections départementales et régionales.**

Cas particuliers d'inscription après la date limite d'inscription sur les listes électorales

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales après la date limite d'inscription sur les listes électorales et au plus tard le dixième jour précédant le scrutin :

- Fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après la clôture des délais d'inscription
- Militaires qui retournent à la vie civile après la clôture des délais d'inscription
- Personne qui déménage dans une autre commune pour un motif professionnel après la clôture des délais d'inscription
- Jeunes atteignant la majorité après la clôture des délais d'inscription (dans le cas très exceptionnel où ils n'auraient pas été recensés pour inscription automatique par l'Insee)
- Acquisition de la nationalité française après la clôture des délais d'inscription
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après la clôture des délais d'inscription

Ça s'est passé à Vogüé...



Durant une semaine du 10 au 17 mars un parcours Randonnée ou Trail rubalisé de 7 km a été mis en place avec l'autorisation de la Mairie et quelques propriétaires que l'on remercie, à destination des visiteurs, locaux, des clubs du secteur albenassiens mais aussi pour les scolaires. C'est plus de 150 scolaires de collèges et lycées, venus effectuer le parcours et autant de publics extérieurs comptabilisés. L'accès libre et échelonné a permis cette organisation en ces temps de restrictions. Certains sont venus même plusieurs fois.

Encore merci pour l'accueil !

Pour l'UNSS, Christophe Néel "Discret organisateur"



17/03 : Diffusion de l'émission « Faut pas rêver – Ardèche grandeur nature » tournée en partie à Vogüé en septembre dernier.

Un grand merci à Jean-Paul Soulier et à l'association Sauvons le petit patrimoine pour cette belle mise à l'honneur de notre village !



25/03 : Remise d'un chèque du Département de l'Ardèche pour l'association Bicyclart, nouvellement installée au 120 rue de la gare à Vogüé, par Laurence Allefresde, Vice-Présidente du Département.



26/03 : Remise d'un chèque de Groupama pour l'association Sauvons le petit patrimoine

Messages des associations

Bibliothèque municipale Les Rayols



Pour ce début d'année, dans un service restreint, **une seule ouverture au public le dimanche de 10h à 12h**. La bibliothèque reste fermée le mardi.

L'accueil des adhérents se fait dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, pour emprunter des livres ou des documents. Les livres rapportés sont toujours mis en quarantaine.

Des achats de nouveautés sont faits régulièrement, très vite empruntés par nos adhérents, heureux de découvrir les dernières parutions.

Trois nouveaux bénévoles rejoignent la bibliothèque municipale : Madame Gisèle Montméat, Messieurs Daniel Teyssier et Richard Bétrix.

Nous leur souhaitons la bienvenue. Ils bénéficient par ailleurs d'une intégration progressive et conviviale, accompagnés des plus « anciens » bénévoles.

À notre grand regret, pas de soirée « Auteurs livrez-vous » programmée en ce début d'année. Le prochain conseil d'administration apportera peut-être des nouvelles réjouissantes pour les mois à venir !

Un grand merci pour les dons de livres, reçus des adhérents et non adhérents. Certains livres sont plus ou moins anciens et plus ou moins en bon état. Avant tout don, nous vous remercions de vérifier l'état des livres, car les livres trop abîmés (anciens) sont déposés à la déchetterie (d'où un tri important). Les livres de poche nous servent principalement à approvisionner les deux cabanes à livres. Elles sont installées, à côté de la bibliothèque et dans la « grand rue » au village.

N'hésitez pas, si vous avez du temps libre, si vous aimez partager votre goût pour la lecture, de romans, de contes, de BD, de documentaires.... Vous pouvez, vous aussi, devenir bénévole à la bibliothèque de Vogüé. Vous serez les bienvenus.

Contact mail : bibliotheque-vogue@orange.fr

Téléphone aux heures d'ouverture : 04 75 93 75 68

*Bien à vous, l'équipe des bénévoles
Pour Mireille Granier, Présidente*





Le Comité de jumelage Vogüé – Heyd

La doyenne du Comité de jumelage de Vogüé vient de nous quitter.

Depuis 1993, Madame Jane BOUCHARD était de toutes les rencontres, de tous les voyages. Elle aimait s'amuser, danser, trinquer avec nos amis Belges qu'elle adorait, découvrir leur contrée. Elle aimait s'inscrire et participer au concours de pétanque en juillet... Sa bonne humeur et sa joie de vivre communicative nous manquerons.

Bon voyage Jane...



Jane Bouchard et Claudette Richaud au parlement européen lors d'une rencontre en Belgique

Le comité de jumelage n'a pas pu se réunir pour l'assemblée générale en début d'année 2021 comme convenu.

2021

- Année blanche sur le renouvellement du bureau, qui reste en place.
- Le voyage en Belgique est de nouveau annulé et reporté
- Les deux manifestations de l'été sont maintenues : la pétanque le vendredi 23 juillet et la brocante le dimanche 1^{er} août.

Toute l'équipe du comité de jumelage de Vogüé vous souhaite un bon courage et du soutien pour la continuité de cette seconde année spéciale.

Pour échapper au quotidien, dans une ambiance conviviale, venez rejoindre l'équipe du comité.
Pour nous contacter par mail : vogueheydjumelage@gmail.com.

À bientôt.

Les co-Présidents Aurélie CHANIOL et Renaud OZIL ainsi que toute l'équipe du comité de jumelage.

Les Aînés Ruraux : Le Club Laï Tourneren

Depuis le dernier bulletin municipal, la crise sanitaire n'a pas permis aux Aînés du Club Laï Tourneren de se retrouver comme habituellement dans leur salle.

Mi-décembre, le bureau a décidé de rendre visite à tous les adhérents afin de partager un petit moment avec chacun et de leur offrir une petite douceur.

Les contacts avec la Fédération départementale de Génération Mouvements - Les aînés ruraux ont repris en janvier et tout a été mis en place pour que le Club puisse redémarrer dès que ce sera possible. Le temps est très long pour certains, le plaisir de se retrouver et les parties de cartes manquent beaucoup.

Depuis mi-janvier la vaccination a commencé et de nombreux membres du Club en ont déjà bénéficié. Alors croisons les doigts et gardons espoir, nous allons voir le bout du tunnel et reprendre les activités.

En attendant, voici un 2ème texte fait pendant l'atelier "Moments de vie". Ça rappellera des souvenirs aux plus anciens... Bonne lecture.

*Pour le club, la secrétaire,
Ginette Dajoux.*

Atelier "Moments de vie" : "Quand j'allais à l'école de mon village" n°2

Souvenirs racontés par Aurore Pastré née Vincent qui habitait en face l'école de Vogüé-gare, route de St Germain. Aujourd'hui cette école a été transformée en logements et s'appelle "la Buissonnière".

Ma grand-mère me disait "Lolette, c'est l'heure de l'école".

J'avais toujours le temps et tout à coup j'entendais la directrice Madame Galtier frapper dans ses mains... Je traversais la route en courant, j'arrivais dans la cour et je me faisais engueuler !"C'est toujours les mêmes qui arrivent en retard..." J'en ai pris des savons, j'en ai pris.

Je ne suis jamais allée en classe avec Madame Galtier car elle avait la classe des grands située dans la partie gauche du bâtiment et dans la partie droite il y avait la classe des petits avec Melle Méalarès. Elle, c'était une institutrice très gentille.

Un jour, je me souviens, je mangeais un raisin sur ma terrasse et après avoir terminé, je balance la grappe par-dessus le mur... et voilà qu'elle atterrit dans la cour de l'école ! Je n'avais qu'à traverser la route pour aller la récupérer...Je me suis dit, une petite grappe de raisin, personne ne la verra...

De retour en classe à 1h1/2, je vois Mme Galtier avec la grappe au bout des doigts : "Qui a jeté cette grappe dans la cour ?" J'ai dû me dénoncer et elle m'a donné une punition. Tu vas copier : *Je ne dois pas jeter de grappe de raisin dans la cour, sur les 2 côtés de ton ardoise. Si à la fin de la récréation, les 2 côtés ne sont pas remplis, j'efface tout et tu recommenceras la récréation suivante.* Je devais être en CP et n'arrivais pas encore à écrire très vite si bien qu'à la fin de la récréation je n'avais jamais fini... Alors elle effaçait tout et je devais recommencer à la récréation suivante ...ça a bien duré 15 jours si bien que je ne voulais plus aller à l'école, je pleurais.

Il a fallu que mon institutrice, Melle Méalarès intervienne pour qu'elle enlève la punition.

Dans la classe de Mme Galtier, il y avait quelques durs, Moulin, Ballester... Ils préparaient le certificat. Mme Galtier leur avait demandé d'apporter des planches de bois en vue de travaux pratiques.

Une fois les planches dans la cour, elle leur demande de les assembler pour fabriquer une cabane. Tous étaient très contents et la cabane a été vite montée...

Sauf que chaque fois qu'un des loustics était insupportable, Mme Galtier l'envoyait passer toute la récréation enfermée dans la cabane ! C'était la punition...interdit d'en sortir... incroyable ! On en a parlé longtemps de la cabane...

Peut-être est-ce de ce temps que vient la formule être en cabane, aller en cabane... pour parler de la prison !!!

Moi, j'aimais bien l'école. Beaucoup restaient jusqu'au Certificat d'études (14 ans) mais quelques-uns partaient en 6ème au collège ou au lycée. Il y avait un examen à passer. L'institutrice les gardait 1 h après la classe afin de bien les préparer à cet examen.

Mon frère Philo ne pouvait pas le supporter mais il était obligé de rester. Une fois, il avait fait 2 fautes à sa dictée. C'était du temps de Mademoiselle Blachère. Elle lui a passé un savon, alors il lui a répondu : "Moi, je vous dis merde, je ne comprends pas, tous mes copains qui font des fautes, vous ne leur dites rien et moi je suis toujours puni".

Alors Melle Blachère a traversé la route pour immédiatement aller voir ma mère et lui raconter le comportement de Philo. "Je l'exclus de l'école," lui dit -elle. Mon frère Philo était fou de voir que pour 2 fautes, il était exclu.

À cette époque, c'était valorisant pour l'enseignant de permettre à certains enfants de la campagne chez lesquels il décelait des capacités, de continuer des études au collège afin de préparer le Brevet qui permettait ensuite de présenter les concours d'entrée dans la fonction publique. C'était ce qu'on appelait l'ascenseur social.

L'Amicale Laïque

L'Amicale Laïque continue ses actions en faveur des élèves de l'école Volamau dans la limite de ce que permet le contexte sanitaire actuel.



Pour les fêtes de fin d'année, les fonds de l'Amicale ont permis aux élèves des deux classes de maternelle de bénéficier d'un spectacle de Noël, et les professeurs des classes élémentaires ont eu une enveloppe de 200€ par classe pour acheter des jeux de société.

L'Amicale a pu financer une sortie au ski au Domaine de la Chavade pour 2 classes de l'école le 04 février (car, location matériel, moniteur...). Cela concernait les classes CE1-CE2 et CM1-CM2.

Une deuxième sortie est prévue en mars pour la classe CE1-CE2.

Si la situation sanitaire le permet, nous vous donnons rendez-vous pour la traditionnelle vente de muguet le samedi 1^{er} mai aux boulangeries L'art des choix et Laudet, ainsi qu'au SPAR de Vogüé. Il y aura également un point de vente à la boulangerie Michel de Saint-Maurice-d'Ardèche et un autre au jardin L'enclos à Lanas.

Enfin, nous croisons les doigts pour pouvoir organiser une belle fête de l'école en juin...

Nous remercions l'équipe éducative et les parents d'élèves pour leur implication dans nos différentes actions. N'hésitez pas à nous rejoindre !

L'équipe de l'Amicale (amicalelaiquevolamau@hotmail.com)

La troupe des Folklos

Pour le moment, suite à la pandémie, la troupe des Folklos est dans le flou...



Plus de répétitions, plus de représentations.

MAIS...quelques réunions feutrées en tout petit comité permettent aux « artistes » de préparer en coulisses un prochain nouveau spectacle.

Et quand **le virus sera dompté**

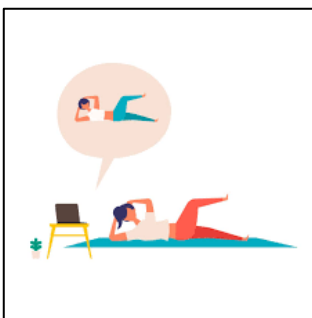
Nous serons d'attaque pour divertir à nouveau notre public et tenter de faire oublier la morosité de ces mois d'hibernation.



À très bientôt

Mireille Alazard-Dupuis, Présidente (lesfolklos@gmail.com)

Association Vogüé Gym



« Vogüé gym » propose des cours de gym douce avec Marieke les matins et de la gym tonique avec Stéphanie le soir.

Dans le contexte sanitaire actuel, les professeurs gardent le moral et proposent des cours via internet.

De nombreuses adhérentes en profitent et reste motivées à continuer les cours de gym

Nous espérons tous reprendre une année sportive en septembre !

La Présidente de Vogüé Gym, Allison CHASTAGNER et son équipe (voquegym@hotmail.fr) vous souhaite une belle année

Association Sauvons le petit patrimoine

Au regard de la situation sanitaire, l'association est au repos forcé et n'a pu réaliser les différents chantiers et activités que nous avons envisagés.

L'association est ouverte à tous. Elle a pour but la réhabilitation du petit patrimoine, mais aussi la rencontre des personnes dans la convivialité et le respect de chacun, lors de nos conférences, sorties, chantiers divers ... Dans ce bulletin municipal, nous vous présentons quelques photos de nos réalisations depuis plus de 12 ans d'existence.

Si vous êtes intéressé pour rejoindre nos 220 adhérents et bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter.

Courriel : gleyzette07@gmail.com

Téléphone 09 54 57 79 50 Muriel RICARD



La Gleyzette

2008

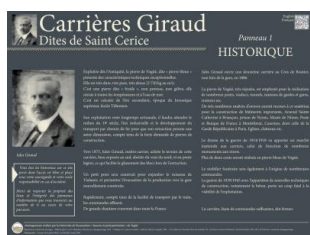
Tout a commencé par ce constat.

Elle était vraiment en piteux état !



Les carrières Giraud

2015



2018

Un jardin public abandonné.

Au printemps et en pleine floraison, c'est un enchantement pour les yeux.



Et depuis 2017, le moulin

Dans son contexte, au cœur du village et à proximité du château, un vestige incontournable.

D'autres réalisations ou événements sont à l'actif de l'association : sentiers oubliés, conférences...



Le château de Vogüé et l'association Vivante Ardèche

2020 était déjà une épreuve, 2021 devient un challenge... et peut-être une année blanche !

Mais le château est toujours debout, espérant que musées et sites puissent ré-ouvrir leur porte pour le 1^{er} avril... « Dès que la situation sanitaire le permettra », selon la Ministre de la culture... Autant dire que nous sommes dans le flou complet pour donner des dates précises et surtout les tenir...

Balayons rapidement ce qui n'a pu voir le jour pour cause sanitaire ! ...Les animations hivernales programmées et déprogrammées. En janvier le « tout Bobby Lapointe » créé par Jean-Luc Bernin, annulée aussi en février une pièce de théâtre et sûrement « the Memory box » prévue le 14 mars...

Nous avons dû « ajourner » pour la seconde fois la biennale des métiers d'art prévue en novembre 2020 puis en mars 21. Il n'était pas question de prendre le risque d'une 2^{ème} annulation dans l'urgence. L'association Trajectoires a préféré jouer la prudence. La manifestation est reportée du 10 au 14 novembre 2021.

L'exposition de restitution des productions d'élèves (d'après le projet pédagogique de l'automne 2020) devait se tenir du 25 février au 7 mars. N'ayant pu être ouverte au public, l'exposition a fait l'objet d'un montage vidéo pour garder une trace de ces magnifiques réalisations.

Sont maintenues envers et contre-tout les 2 expositions annuelles phare de l'association :



- *L'exposition du printemps, exceptionnelle, sur « l'art du verre »* qui présentera les œuvres de 12 verriers, dès l'ouverture du château le 1^{er} avril...jusque fin juin (ouverture sous réserve, hélas !)
- *L'exposition estivale et d'automne sur « l'art aborigène »* qui sera installée dès juillet jusqu'au 1^{er} novembre, riche, surprenante qui vous enchantera tout autant sur un thème très différent.

Année 2021 : « la diversité ... et les imprévus ! ».

Concernant la programmation estivale (un peu de nouveauté pour vaincre la morosité !)

Mise en place cette année des « mercredis du château ! » Animations locales en partenariat avec le domaine Olivier de Serres et Néovinum, ainsi que concerts ou spectacles. À partir du mercredi 14 juillet dans les jardins du château. S'y rajoutera en partenariat avec la municipalité une animation musicale des « Cordes en Ballade » autour *de jeunes talents*, certes, mais déjà musiciens virtuoses... Le programme des animations estivales vous sera communiqué courant mai avec, nous l'espérons, la certitude qu'il pourra être maintenu ? (le rêve n'est pas interdit, juste un peu masqué...).

Le château est une petite ruche active : préparation de saison (expositions et mise en place des outils de communication), travaux divers, plantations, rangements, aménagement et équipements dans le château et les jardins. Un panneau devrait être installé dans l'allée du château, pour présenter le château, relayant les efforts de communication de la municipalité et les projets du « Petit Patrimoine ».

Pour toute l'équipe du Château, Administrateurs et Personnels, heureux de vous accueillir début avril, La Présidente, Catherine Fromont.

Association CLEFAM Domaine Lou Capitelle & Spa Village Vacances de Vogüé

Coup de projecteur sur les actions sociales de l'association

Bien souvent, tout près de chez nous, des actes de solidarité sont posés et nous n'y faisons plus attention... Le Conseil Municipal, que nous remercions, nous ouvre les pages de son bulletin et nous en profitons pour vous faire découvrir plusieurs facettes du village vacances.

L'association CLEFAM, est une association au service du tourisme social et familial, depuis son origine en 1962. Elle a pour but principal de mettre une structure touristique au service de l'emploi, du développement local mais aussi à destination de ceux qui ont eu un peu moins de chance que les autres. Son engagement est fort auprès d'un tourisme social et solidaire qui milite pour des valeurs associatives.



Le CLEFAM investit régulièrement dans son patrimoine (exemple l'agrandissement du restaurant) en vue d'améliorer ses prestations. Ce choix n'a pas pour autant été en contradiction avec les fondements de l'association, bien au contraire... l'association n'a jamais eu autant de projets sociaux, de financements au service du tourisme social et du développement local.

À Vogüé, le village vacances met à disposition de l'association AIME, (intégration et formation de jeunes migrants non accompagnés), sa cuisine comme plateau technique. C'est donc une douzaine de jeunes en formation qui viennent sur place au Domaine Lou Capitelle se former au métier de la cuisine avec des professionnels. Ce partenariat s'inscrit dans la durée, avec une convention établie pour 3 années.

Autre action sociale locale développée avec l'Association Pluriels et le Conseil Départemental Ardéchois : l'accompagnement et l'accueil de mineurs non accompagnés.

L'emploi sur le territoire reste la préoccupation principale des responsables. La réussite économique du projet social du village vacances génère des emplois stables locaux : c'est une ouverture de l'établissement à l'année, 30 collaborateurs CDI, et jusqu'à plus de 100 collaborateurs pendant la pleine période, tous installés sur la commune et les alentours.

Cet acte de solidarité magnifique en soi, est rendu possible grâce au bénévolat des administrateurs de l'association CLEFAM et à l'engagement du gérant et de la direction qui mettent en avant la personne humaine dans toutes ses dimensions.

L'intérêt recherché est bien la valeur ajoutée d'une structure touristique (certes village vacances 4 étoiles), qui développe la mixité sociale, l'aide aux vacances, le maintien de l'emploi à l'année. Elle fait partie du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

À la prochaine parution du journal communal, il vous sera présenté le dispositif spécifique du Fond social de solidarité CLEFAM, primé par la Région et mis en place au profit des publics fragiles et des vacances pour tous.

Pour le Conseil d'Administration du CLEFAM, Pierre GASTAUD, Président.

Tribune libre

Le Mot de « Vogüé en Vogue » (liste d'opposition)

Tout d'abord, nous voudrions souhaiter à tous les Vogüéennes et Vogüéens, une bonne et heureuse année malgré tous les moments difficiles que nous traversons actuellement.

En participant aux séances du conseil municipal, nous donnons notre avis sur les sujets traités, en votant pour toutes les décisions qui paraissent souhaitables pour notre commune et en nous opposant aussi aux projets que nous pensons irraisonnables.

Le projet « musée de la vigne » dans l'ancienne cure ne nous est pas apparu comme pertinent, tant dans le budget d'investissement qu'il va susciter mais surtout dans le budget de fonctionnement qu'il engendrera à plus longue échéance.

Nous avons proposé deux idées issues de notre récente campagne électorale :

- Création d'un espace de co-working avec espaces communs (salle de détente et jardin extérieur) pour les travailleurs à domicile

Ou

- Création d'un hôtel chambres d'hôtes avec restauration haut de gamme (en partenariat avec le lycée hôtelier de Largentière pour la formation d'apprentis).

Nous souhaitons rester constructifs pour le bien de notre commune !

Geneviève Laurent, Michel Alazard, Didier Robert

COORDONNÉES PRATIQUES

Administration

Horaires du secrétariat de mairie :

Lundi : 10h – 12h / 13h30 – 16h30

Mardi : 10h – 12h / 13h30 – 16h30

Mercredi : 10h – 12h

Jeudi : 13h30 – 16h30

Vendredi : 10h – 12h / 13h30 – 16h30

Tel : 04.75.37.72.48

Mail : mairie.vogue@wanadoo.fr

Site internet : mairie-vogue.com

Services

Bureau de poste :

52 Grand Rue

Tel : 04.75.37.70.62

Du lundi au vendredi : 9h45 – 12h45

Office de tourisme :

04.28.91.24.10

pontdarc-ardeche.fr

Bibliothèque Municipale :

1 place de Heyd, Vogüé Gare

Tel : 04.75.38.94.77

Dimanche : 10h00 – 12h00

Petite enfance

Crèche Les Colibris

125 imp des écoles, Vogüé Gare

Tel : 04.75.37.40.84

Du lundi au vendredi : 7h30 – 18h30

Gérée par la Communauté des Communes

Gorges de l'Ardèche

Ecole Volamau

35 imp des écoles, Vogüé Gare

Tel : 04.75.37.77.05

Gérée par le syndicat intercommunal (SIGRP),

joignable lundi et jeudi matin au

04.75.88.03.61

Santé - Social

Médecin

Dr Rousset Bertrand

195 Route d'Aubenas : 04.75.37.72.19

Infirmières

Cabinet d'infirmières

10 imp Brugière : 06.08.65.19.69

Cabinet d'infirmiers

10 imp de la cave : 07.82.88.07.58

Kinésithérapeute

Lebre Eliane

25 Rue de la Gare : 04.75.37.79.88

Dentiste

Desa Céline

Imp de l'Etoile : 04.75.94.52.37

Pharmacie Alzas

195 Route d'Aubenas : 04.75.37.74.90

Assistante sociale Villeneuve-de-Berg

04.75.94.83.81

COORDONNÉES PRATIQUES

Animaux

S.P.A

Quartier Les Veaux 07170 Lavilledieu
04.75.94.27.05

Vétérinaires

Clinique vétérinaire Leroy-Titinger
380 route de la Cité
07200 St Etienne de Fontbellon
04.75.35.16.68

Clinique vétérinaire de l'Olivier
RN 102 Quartier Lansas
07170 Villeneuve-de-Berg
04.75.94.02.83

Secours

Gendarmerie : 04.75.94.80.01

Pompiers : 18

SAMU : 15

Numéro d'urgence européen : 112

Centre Anti-Poisons : 04.72.11.69.11

Centre de vaccination COVID-19

Gymnase Roqua
12 chemin de la Roqua
07200 Aubenas
(parking gratuit)

Prise de rendez-vous :
www.doctolib.fr
www.sante.fr

Sans rendez-vous le dimanche à partir du
18/04

Déchetteries

Saint Etienne de Fontbellon :

Du lundi au samedi :
9h – 11h45 / 13h30 – 17h45

Villeneuve de Berg :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi :
9h – 11h45
Mercredi
9h-11h45 / 13h30-17h45

Ruoms :

Du lundi au samedi :
9h – 12h30 / 13h30 – 17h00

Dépannage

Eau Potable :

Fuite, coupure d'eau, incident sur le réseau
d'eau, contactez la SAUR 24h/24 au :
04.63.36.10.09

Eau Usées :

Pour tout incident survenu sur le domaine
public, contactez le SIVU Assainissement en
Mairie de Vogüé aux horaires d'ouverture au
public.

En cas d'urgence, contactez Alliance au
04.75.36.91.94

Électricité :

Enedis Urgences 24h/24: 09.72.67.50.07
(Appel non surtaxé)

La recette du printemps

Petits flans d'asperges blanches



- 500g d'asperges blanches
- 6 œufs
- 50g d'emmental râpé
- 300g (30cl) de crème fraîche
- 2 gousses d'ail
- 1 pincée de noix de muscade, de sel et poivre
- 2 cuillères à soupe de maïzena

1. Préchauffer le four à 160°C.
2. Éplucher les asperges et les plonger dans une grande casserole d'eau bouillante salée pendant 10 min.
3. Égoutter les asperges et réserver les pointes.
4. Prendre les tiges et les passer au mixeur avec l'ail, les œufs entiers, l'emmental, la crème fraîche, la noix de muscade, la maïzena, le sel et le poivre.
5. Répartir les pointes d'asperges dans les ramequins ou les moules à cake, puis verser la préparation sur les asperges.
6. Mettre au four au bain marie 40 min à 160°C.

À savourer tiède ou froid.

Bonne dégustation !

***Mairie de Vogüé
Commission Communication
Photo de couverture Sébastien Gayet
Impressions Fombon (Aubenas)
Merci de ne pas jeter sur la voie publique***